Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Pagaille au parlement italien après que des députés se sont insurgés contre le pass sanitaire – vidéo

Par Julia Belyakova
Mondialisation.ca, 30 juillet 2021
Sputnik News

Région : L'Europe
Thème: Droits humains et État policier, Loi et Justice, Science et médecine
Analyses: COVID-19

Alors que de nombreux rassemblements contre l'extension du pass sanitaire se déroulent en France, les députés italiens du parti Frères d'Italie se sont aussi manifestés contre cette mesure ce 29 juillet en faisant capoter une session au Parlement.

Les députés italiens du parti Frères d'Italie ont fait capoter la séance du Parlement ce jeudi 29 juillet et se sont disputés à cause de l'introduction du pass sanitaire, baptisé green pass dans ce pays, relate le quotidien *La Repubblica*.

Lorsque la chambre basse du Parlement devait voter sur une clause proposée pour le décret concernant la lutte contre la pandémie qui contient notamment les nouvelles mesures, plusieurs députés ont levé des pancartes disant « No green pass ». Suite à cela, la session a été reportée.

> Oggi alla Camera Federico Mollicone di Fratelli d'Italia ha vinto la gara di Rubabandiera. Medaglia d'oro.pic.twitter.com/oioiWbaeO7
>
> — Luciano Capone (@lucianocapone) July 29, 2021

La séquence montre l'un des députés attraper une pancarte « No green pass » et quand un autre homme tente de la lui prendre des mains, il quitte en courant l'hémicycle, poursuivi par un autre individu.

Ensuite, un groupe de députés du parti Frères d'Italie descend dans le centre de l'hémicycle chacun levant une pancarte « No green pass ». À leur tour, les députés du Parti démocrate ont riposté par des cris « La honte ! ». Peu après, les députés ont appelé à l'ordre.

Le pass sanitaire italien

C'est le 22 juillet que le gouvernement italien a décidé d'imposer un pass sanitaire pour entrer dans les bars et restaurants, dans les piscines et salles de sport, dans les musées, cinémas, théâtres et salles de jeux. La mesure, qui prendra effet à partir du 6 août, s'appliquera également aux grands rassemblements en Italie.

Comme en France, dans ce pays, il existe un autre souci lié au certificat green pass. Suite au fait qu'il s'appuie sur un modèle adopté dans l'Union européenne, les citoyens italiens et les étrangers vaccinés avec des vaccins non reconnus dans l'UE ne pourront pas l'obtenir. Sont particulièrement concernés de nombreux Russes vivant et travaillant en Italie, ainsi que tous les habitants de la République de Saint-Marin, où le vaccin russe Spoutnik V a été utilisé.

Les manifestations contre le pass sanitaire en Italie mais pas que

L'une des dernières décisions du gouvernement italien porte sur l'extension du pass sanitaire. Ils vont désormais être demandés dans plusieurs établissements publics, y compris les restaurants. Une amende de 400 à 1 000 euros est prévue pour violation de la loi.

Le 27 juillet, une nouvelle manifestation contre l'introduction du pass sanitaire en tant que mesure pour lutter contre la propagation du Covid-19 a rassemblé plusieurs centaines de personnes dans le centre-ville de Rome. Et l'Italie n'est pas le seul pays dans ce cas.

Après plusieurs semaines de manifestations en France, un nouvel appel a été lancé dans de nombreuses villes pour ce 31 juillet, dont Paris.

Alors que la semaine dernière les parlementaires italiens du collectif « antipass » se sont joints à la mobilisation française par visioconférence, ce 31 juillet certains comptent venir dans l'Hexagone. Pour cela, ils devraient donc eux aussi se conformer aux règles contre lesquelles ils luttent.

Julia Belyakova

La source originale de cet article est Sputnik News
Copyright © Julia Belyakova, Sputnik News, 2021

Articles Par : Julia Belyakova

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca